

Image not found or type unknown



Vente maison mandat non exclusif suite décès conjoint

Par **Auralima**, le **12/07/2024** à **18:12**

Bonjour

Mon conjoint est décédé l'année dernière et je souhaite vendre la maison. J'ai signé un mandat non exclusif chez le notaire qui a mandaté une agence immobilière. Ai-je le droit de vendre moi-même la maison ou faire appel à une autre agence?

Merci pour votre réponse

Par **Pierrepauljean**, le **12/07/2024** à **18:19**

bonjour

il faut relire les clauses du contrat que vous avez signé

Par **Auralima**, le **12/07/2024** à **18:30**

Même en les relisant je ne comprends pas sinon je ne poserai pas la question

Par **Pierrepauljean**, le **12/07/2024** à **21:01**

avez vous demandé des explications à votre notaire?

sans lire votre contrat, nous ne pouvons pas vous en expliquer les clauses

Par **Rambotte**, le **13/07/2024** à **09:18**

Bonjour.

Qui sont les héritiers de votre conjoint ?

Utilisez-vous le mot "conjoint" à bon escient (à savoir votre mari) ?

Pour vendre le bien, il faut l'accord de tous les ayants-droit dans le bien, donc des héritiers du défunt.

Mais peut-être le partage successoral a été fait, et donc vous êtes devenue suite à ce partage la seule propriétaire du bien. Ou alors vous étiez légataire du bien.

Par **Auralima**, le **13/07/2024** à **09:30**

Bonjour

Alors il est noté

MANDAT NON EXCLUSIF de négocier la vente de l'immeuble ci-après désigné, dont le mandant déclare être propriétaire et s'engage à en justifier à 1ère demande de Maître.....qui de son côté déclare avoir visité et bien connaître cet immeuble

La vente devra être négociée sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le mandant reconnaît avoir été informé par l'office notarial que celui-ci travaillait en délégation de mandat, selon les demandes, avec les agences locales.

Voilà j'espère que ça vous aidera sinon en effet je verrai avec le notaire la semaine prochaine
Merci

Par **Auralima**, le **13/07/2024** à **09:34**

Réponse à Rambotte

En effet c'était mon partenaire de Pacs ses héritiers sont mes 2 enfants a 1/4 chacun dont l'un est mineur demande faite et accepté par le juge des familles de vendre la maison